

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE

## Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de Haute Saintonge décide pour les Antilles de Jonzac :

- Une convention avec la Société Française d'Orchidophilie Poitou-Charentes et Vendée, pour l'organisation de l'exposition Orchidées 2024, le 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2024. Cette convention précise également les entrées et sorties financières pour les deux parties.

Fait à Jonzac,

Le 10 SEP. 2024

Le Président  
Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex